

**Objet : Vertou – Rues des Roseaux et Bambous - Classement des parcelles cadastrées
BL560-BL617-BL620-BL622 et BL623**

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.7) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2023-1072 du 26 octobre 2023 et l'acte authentique en date du 16 avril 2024 relatifs à l'acquisition des parcelles cadastrées BL560 (161 m²) -BL617 (99 m²) – BL620 (65 m²) – BL622 (60 m²) et BL623 (113 m²) situées rues des Roseaux et Bambous sur la commune de Vertou.

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public, car elles constituent la voirie et ses accessoires situées rues des Roseaux et Bambous sur la commune de Vertou.

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Vertou - . rues des Roseaux et Bambous Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées BL560 (161 m²) -BL617 (99 m²) – BL620 (65 m²) – BL622 (60 m²) et BL623 (113 m²).

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **27 MARS 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

31 MARS 2025